



- **12 mai** : Réunion à la médiation des entreprises, marchés privés de travaux - Commission formation sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage - Webinaire de présentation aux établissements scolaires des outils de promotion des métiers - Réunion du Conseil National du Commerce sur le thème de l'IA
- **13 mai** : Audition au Sénat de la FDMC sur la filière REP PMCB - Tables rondes Ze Pros - Audition au Sénat autour de la loi AGECC
- **14 mai** : CPC commerce
- **15 mai** : Rendez-vous au Ministère de la Transition Ecologique sur la REP PMCB - Réunion de la Commission d'Examen des Pratiques commerciales
- **19 mai** : CPNEFP
- **20 mai** : Réunion du Commissariat Général au Développement Durable sur la transition écologique dans les certifications professionnelle - Comité de pilotage du programme OSCAR - Webinaire d'information sur les Foulées du Négoc 2025
- **21 mai** : Fête des métiers et de l'alternance organisée par le Medef IDF
- **22-23 mai** : Convention du Medef
- **28 mai** : CA de constructys

REP PMCB : la FDMC transmet sa contribution au ministère de l'Écologie



Dans le cadre de la refonte de la filière REP PMCB, la FDMC a transmis sa contribution au ministère de l'Écologie, rappelant son engagement pour un dispositif plus équilibré et soutenable. Forte de son expérience terrain, la FDMC alerte sur les incohérences persistantes dans la mise en œuvre des points de collecte, dont le dimensionnement, excessif, qui pénalise particulièrement les distributeurs. Elle plaide pour un relèvement du seuil d'assujettissement à 10 000 m², couplé à la possibilité de collecte mutualisée dans un rayon de 20 km, afin de concentrer les efforts sur les sites les mieux équipés.

La FDMC souligne également le poids financier considérable pour les distributeurs, contraints de supporter des investissements lourds en matière de sécurité et d'aménagement des points de vente pour la gestion des flux de déchets. Elle appelle à un soutien financier accru des éco-organismes et la mise en place de régimes de dérogations encadrées pour les points de vente confrontés à des contraintes matérielles ou réglementaires insurmontables.

Par ailleurs, la Fédération recommande une meilleure lisibilité des éco-contributions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de garantir la transparence des coûts pour les entreprises et les consommateurs.

En adressant ces propositions, la FDMC réaffirme sa volonté de contribuer activement à une réforme ambitieuse, mais réaliste, du dispositif REP PMCB.

Aides ANAH : la FDMC participe à une rencontre avec la direction de l'ANAH



Le 29 avril, le comité de crise BTP animé par la Médiation des entreprises a réuni la FDMC, COEDIS, la CAPEB, la FFB et l'AIMCC pour échanger avec l'équipe de direction de l'ANAH. Les discussions ont porté sur la gestion des aides et la lutte contre la fraude. Valérie Mancrét-Taylor, directrice de l'ANAH, a rappelé que 2,5 millions de ménages ont bénéficié des dispositifs d'aides depuis 2020, générant 40 milliards d'euros de travaux, avec un taux de satisfaction de 89 %. Toutefois, les retards persistants dans l'instruction des dossiers inquiètent les acteurs du secteur, notamment en Gironde où certains projets restent en suspens. L'ANAH pointe une coordination complexe avec les préfectures et les collectivités déléguées, limitant ses capacités d'intervention directe. Le renforcement des contrôles en 2024 a tout de même permis de bloquer 45 000 dossiers suspects, évitant ainsi 230 millions d'euros de fraude. Le rôle des mandataires et des accompagnateurs Rénov' a également été au cœur des discussions, avec un appel à renforcer la vigilance sur les pratiques frauduleuses.

Sénat : Maintien du bois dans le champ de la REP PMCB



Le 7 mai, la commission Développement durable du Sénat a examiné la proposition de loi n°242 visant à exclure les produits bois de la filière REP PMCB, dispositif jugé pénalisant pour la filière bois en raison d'écocontributions disproportionnées. Malgré les arguments de la sénatrice Catherine Loisier, qui estimait que le bois supporte des coûts 15 à 30 fois plus élevés que d'autres matériaux, le maintien du bois dans le champ de la REP a été confirmé.

Le rapporteur Bernard Pillefer (UC) a toutefois obtenu l'adoption d'amendements. Le premier instaure un mécanisme de répartition des charges pour les matériaux les plus performants en matière de valorisation des déchets, dont le bois. Le second amendement renforce la lutte contre la fraude aux éco-contributions en facilitant le partage d'informations entre la DGPR, l'ADEME, les douanes et la DGCCRF, et impose aux entreprises non établies en France de désigner un mandataire chargé de veiller au respect de leurs obligations REP.

La refonte de la REP PMCB annoncée par le gouvernement marque une étape pour renforcer la transparence des dispositifs de collecte et de valorisation des déchets du bâtiment. La FDMC s'engage activement dans ces discussions pour défendre les intérêts des distributeurs de matériaux de construction.

Foulées du Négoc 2025 : un webinaire d'information le 20 mai à 11h00



Le compte à rebours est lancé : du 15 septembre au 15 octobre 2025, la FDMC invite l'ensemble des collaborateurs du négoc à participer à la 3^e édition des Foulées du Négoc, la course solidaire et connectée des distributeurs de matériaux de construction. Les inscriptions sont désormais ouvertes pour cet événement qui allie sport, solidarité et engagement environnemental. Participer, c'est agir à la fois pour la santé des collaborateurs, l'image du négoc et en faveur de la biodiversité. Consultez les documents à disposition sur le site de la FDMC dans l'espace adhérent. Pour accompagner les entreprises dans leur mobilisation, un webinaire d'information se tiendra le 20 mai à 11h. Inscrivez-vous dès maintenant via ce lien : federation@fdmc.org

Les CQP du négoc gagnent en visibilité



Les cinq CQP du négoc des matériaux de construction sont désormais accessibles via la plateforme France VAE, le service public numérique lancé en juillet 2023 pour simplifier et sécuriser les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette plateforme centralise l'ensemble du parcours VAE, en proposant une interface unique pour les candidats, les architectes accompagnateurs de parcours (AAP), les certificateurs tel que la FDMC, ainsi que les partenaires institutionnels comme Pôle emploi et les Régions.

Enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), les CQP du négoc franchissent ainsi une nouvelle étape en matière de reconnaissance officielle par l'état et de notoriété.

Une avancée significative pour le secteur qui renforce la valorisation de ces certifications et de ces métiers.

Outils de la convention de coopération : webinaire de présentation



La FDMC organise le lundi 12 mai 2025, de 11h à 12h, une présentation détaillée des outils de la convention de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Venez (re)découvrir le kit pédagogique, le guide d'intégration des alternants, le site dédié de la convention et le Serious Game « Distrib d'Avenir ».

INSCRIPTION

La FDMC à la rencontre des jeunes sur les salons métiers



La FDMC Grand Paris / Île-de-France participera cette année à la « Fête des Métiers et de l'Alternance », une opportunité d'associer formation et emploi, en direction des publics en recherche d'orientation et d'insertion professionnelle.

Cet événement qui se déroulera le mercredi 21 mai 2025 à Paris Montreuil Expo, associera les fédérations professionnelles de la région et de nombreux partenaires : la Préfecture de région d'Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France, le Conseil régional d'Île-de-France, France Travail, l'Agence Oriane (agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation)

Venez rencontrer l'équipe Distributeurs de Matériaux de Construction !

FDMC

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

www.fdmc.org Email : federation@fdmc.org



in

X

ig

yt

Vous recevrez notre communication car vous avez donné votre accord lors de la relation votre compte. Vous disposez d'un droit d'archive de notification et d'approuver aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [clickez ici](#)